

REGLEMENT INTERIEUR RELATIF A LA NAVETTE SCOLAIRE ELEVES DES ECOLES PRIMAIRES ET DU COLLEGE

Le présent règlement a pour objet de définir les modalités de fréquentation et de paiement de la navette scolaire pour les élèves des écoles primaires et du collège de Coignièrès.

La Commune a délégué de compétence d'Ile de France Mobilités pour organiser le circuit dont les points d'arrêts ont été définis avec cet organisme.

Le « Service de Transports » a pour but de permettre les déplacements des élèves entre leur domicile et l'école où ils sont scolarisés. La navette fonctionnera uniquement pendant la période scolaire selon les horaires fixés pour chaque arrêt.

1 – CONDITIONS D'ACCES AU SERVICE

Inscription en Mairie

Il est impératif que les parents procèdent à l'inscription de leur enfant à partir du 15 juin pour la rentrée de septembre de l'année en cours et pour les années suivantes le temps de la compétence déléguée par Ile de France Mobilités.

L'accès à ce transport est subordonné à l'utilisation d'une carte scolaire IDF Mobilités.

Tarif annuel à l'inscription

Il est demandé à la famille une participation financière pour la gestion du dossier de :

- 10 € par enfant pour les élèves de primaire
- 15 € par enfant pour les élèves du collège

En cas de perte de la carte scolaire, le renouvellement de celle-ci sera facturé en fonction de la tarification d'Ile de France Mobilités.

La prestation inclut la prise en charge de l'élève à l'aller et au retour matin et soir :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis pour les élèves de primaire
- Les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis pour les élèves du collège.

ATTENTION Pour les collégiens, la prise en charge des élèves s'effectue le matin et le soir sur un seul horaire. Il en est de même pour les mercredis.

Pièces obligatoires à fournir

- 1 photo d'identité de l'enfant
- 1 justificatif de domicile (quittance de loyer, facture d'électricité, eau...)
- 1 attestation d'assurance (responsabilité civile)

Pour toute inscription, les familles devront s'acquitter du règlement correspondant.

Il est demandé aux parents au moment de l'inscription de remplir le formulaire de demande de carte scolaire « Scol'R » ainsi que le formulaire du règlement intérieur relatif à l'organisation, à la sécurité et la discipline dans le bus.

2 – CONDITIONS D'ACCES A LA NAVETTE SCOLAIRE

Pour les élèves des écoles primaires et du collège

- La prise en charge de l'enfant le matin se fera au point d'arrêt du circuit de la navette scolaire le plus proche du domicile de l'enfant.
- Il est demandé la présence au point d'arrêt à minima 5 minutes avant l'arrivée du bus.
- L'enfant est sous la responsabilité de ses parents sur les trajets du matin et du soir, entre le domicile et le point d'arrêt, jusqu'à la montée dans le véhicule de transport le matin et depuis la descente le soir et jusqu'au domicile....
- Il est demandé de respecter les règles de sécurité ainsi que la bonne tenue à bord du bus.
- Tout comportement dangereux, irrespectueux ou toute dégradation pourra amener à la refacturation du coût des dégâts aux familles ainsi qu'à l'exclusion du service de la navette scolaire.
- Les usagers doivent être couverts par l'assurance « responsabilité civile de Chef de famille » de leurs parents, durant le trajet domicile point de montée ou de descente du véhicule et du point de descente jusqu'à l'entrée de l'établissement scolaire (et vice et versa)

En ce qui concerne les élèves de maternelle

- Un accompagnateur, agent de la commune, sera en charge de la surveillance le matin et le soir à l'intérieur du bus.
- Un parent de l'enfant ou un adulte habilité sera obligatoirement présent avec l'enfant lors de sa prise en charge au point d'arrêt le matin et présent au point d'arrêt au retour de l'enfant à sa descente du bus le soir.
- En cas d'absence d'un adulte, l'enfant sera reconduit au centre de loisirs et les frais de garde seront à la charge des parents.

Fait le,
Yasemin DONMEZ
Adjointe au Maire
Déléguée à l'Action Scolaire et Éducative

Nom et prénom des responsables légaux :

Adresse

Téléphone :

Mail :

Signature du parent